

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE  
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT  
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

(Document 8 bis)<sup>1</sup>

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**AMEUBLEMENT : BRODERIE MAIN : UE 2 – Techniques spécifiques**

CODE DE L'U.E. (2) : <b>55 01 01 U11 S1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3) : <b>502</b>
---	---

**La présente demande émane du réseau :**

<input type="radio"/> (4) Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input checked="" type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) : **Stéphane HEUGENS**

Date et signature (1) : .....

---

<sup>1</sup> Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

**1. Finalités de l'unité d'enseignement :** reprises en annexe n°1 (.1. page(s) (1)

**2. Capacités préalables requises :** reprises en annexe n°2 (.1. page(s) (1)

**3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :**

Enseignement secondaire	● (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur
de	● (4) transition	O (4) qualification

**4. Acquis d'apprentissages :** repris en annexe n°3 (.1. page(s) (1)

**5. Programme :**

5.1. Etudiant repris en annexe n°4 (.2. page(s) (1)

5.2. Chargé de cours

**6. Constitution des groupes ou regroupement :** repris en annexe n°5 (.1. page(s) (1)

**7. Chargé(s) de cours :** repris en annexe n°6 (.1. page(s) (1)

**8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :**

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Ameublement : Broderie main : UE 2 – Techniques spécifiques	PP	L	96	
<b><u>Part d'autonomie</u></b>		P	24	
Total des périodes			120	

**9. Tableau de concordance** (à approuver par le Conseil général) repris en annexe n°7 (1 page(s) (1)

**10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relatif au dossier pédagogique :

**ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : .22 juin 2018.....Signature :

**Instructions :**

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

## **FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

### **Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir, de développer et d'exploiter les techniques spécifiques nécessaires à la réalisation de points de broderie tant dans le domaine de l'habillement que de l'ameublement.

## **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **Capacités**

L'étudiant sera capable :

de réaliser une pièce brodée main composée de différents points de broderie de base, selon une méthode rationnelle, en exploitant les techniques appropriées en particulier :

- ◆ d'inscrire ou transférer le motif sur le travail ;
- ◆ de préparer les différents supports, le matériel et les matières ;
- ◆ de sélectionner les différents points en fonction du motif ou de la réalisation ;
- ◆ de réaliser le travail dans le respect des consignes formulées par le chargé de cours.

### **Titre(s) pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Ameublement : broderie main : UE1 – initiation et techniques de base », classée dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

**ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

de réaliser une pièce brodée main comportant différents points spécifiques et élaborés de broderie, selon une méthode rationnelle, en exploitant les techniques appropriées en particulier :

- ◆ d'inscrire ou transférer le motif sur le travail ;
- ◆ de préparer les différents supports, le matériel et les matières ;
- ◆ de sélectionner les différents points en fonction du motif ou de la réalisation ;
- ◆ de réaliser le travail dans le respect des consignes formulées par l'enseignant.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le choix et l'emploi du matériel et des matières,
- ◆ de la qualité du fini et de la présentation du produit réalisé
- ◆ le niveau de la créativité et de l'esthétique

**PROGRAMME DE L'ETUDIANT**

L'étudiant sera capable :

- de sélectionner, d'utiliser le vocabulaire spécifique à toutes notions et techniques étudiées,
- de choisir et d'accorder les matières principales : tissus - fils - aiguilles
- de choisir et d'adapter les points à broder en fonction du motif à réaliser
- de réaliser des broderies et des éléments décoratifs simples tant pour l'habillement que pour l'ameublement : (*à titre indicatif*) tableau/cadre, sacs, trousse, pochettes, nappages, bijoux/broches, ...
- de personnaliser des accessoires : (*à titre indicatif*) écharpe – foulard – sac – partie de vêtement, ...

**en « Outils et techniques du métier »**

- ◆ de sélectionner, d'utiliser :
  - le matériel de traçage et de reproduction en fonction de la technique spécifique
  - le matériel particulier et approprié pour broder les techniques spécifiques ;
- ◆ de sélectionner et apparier les matériaux, les fils et les tissus spécifiques ;
- ◆ de comprendre et d'utiliser les fiches techniques, les croquis, les diagrammes ;
- ◆ de développer le sens de l'esthétique et de la créativité
  - choix des motifs
  - choix des couleurs, des gammes,...
- ◆ de développer la gestuelle appropriée à l'exécution des différents points ;

**en « Préparation et impression »**

- ◆ de préparer les fils suivant les bases acquises ;
- ◆ de reproduire un motif sur le tissu en sélectionnant la méthode appropriée à la technique ;
- ◆ de préparer le tissu en fonction de la technique:
  - repasser et amidonner
  - prendre des repères : centre, médianes et contour de l'objet final
  - tendre le tissu sur tambour
  - renforcer le support à broder par entoilage adapté ou toile à beurre ou doublure adaptée,...

**en « Pratique du métier »**

- ◆ d'appliquer les différents points de broderie ; notamment parmi les propositions suivantes :
  - La broderie blanche – Richelieu – les monogrammes
  - La broderie « Crewel » ou jacobéenne
  - Le « Stumpwork » ou broderie en relief, broderie brésilienne
  - La peinture à l'aiguille

***Ameublement : broderie main : UE 2 – Techniques spécifiques***

***7/01/18***

- La broderie « Crazy Quilting »
- La broderie « Sashiko »
- La broderie « Glazig »
- La broderie au fil d'or

*Ameublement : broderie main : UE 2 – Techniques spécifiques*

7/01/18

ANNEXE 5

### **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours de « Ameublement : broderie main : UE2 – Techniques spécifiques », il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 15 étudiants.

**CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt :  
Date d'approbation :

« **AMEUBLEMENT : BRODERIE**  
**MAIN : UE 2 – Techniques spécifiques** »

Date d'application :  
Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
550101U11S1	502	AMEUBLEMENT : BRODERIE MAIN : UE 2 – Techniques spécifiques			Néant